



Bourses de la Ville de Genève

Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland

Arts plastiques et arts appliqués

1. Remarques générales

La Ville de Genève octroie deux bourses artistiques d'une valeur de Frs 10'000.- chacune. Ces bourses sont attribuées à de jeunes artistes en vue de faciliter leurs recherches artistiques, notamment par des voyages d'étude à l'étranger.

Une bourse est destinée à encourager un-e jeune créateur-trice en arts plastiques (peinture, sculpture, vidéo, photographie, installation, performance, etc.).

L'autre bourse est décernée à un-e jeune artiste dans le domaine des arts appliqués (bijouterie, céramique, stylisme, communication visuelle, architecture d'intérieur etc.).

Chaque nominé-e recevra un montant forfaitaire de CHF 2'000.- pour sa participation à l'exposition au Centre d'art Contemporain Genève.

2. Conditions d'inscription

Peuvent se présenter les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- être âgé-e de moins de 35 ans au moment de l'inscription au concours (**le 12 février 2024**)
- être domicilié-e sur le canton de Genève au moment de l'inscription au concours
- ne plus être inscrit-e en qualité d'élève de premier cycle dans une école d'art publique ou privée

3. Procédure d'inscription

Les candidat-e-s qui souhaitent concourir pour l'obtention de l'une des deux bourses doivent fournir les documents suivants :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- la numérisation d'un document officiel attestant de la domiciliation sur le territoire genevois (par ex : facture SIG, carte de vote, 1^{er} page de la déclaration d'impôts, etc.)
- la numérisation d'un document d'identité
- un dossier artistique (maximum 20 pages) contenant :
 - une documentation telle que reproductions de dessins, gravures, photographies, peintures, et autres documents illustrant le travail artistique;
 - les artistes vidéastes pourront envoyer des extraits choisis de leurs travaux sur des liens ou un support USB.

Les documents doivent être envoyés **au plus tard le 12 février 2024** à l'adresse suivante : **artsvisuels.sec@ville-ge.ch**.

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble des documents.

4. Jury et sélection

Le jury est composé, en principe, d'au moins cinq personnalités, professionnel-le-s et expert-e-s issu-e-s des milieux artistiques concernés. Il est présidé par le Conseiller administratif chargé du département de la culture ou par son représentant.

Un premier examen des dossiers par le jury aura lieu avant Pâques 2024. Le jury désignera les candidat-e-s qui seront admis-e-s à la seconde étape du concours. La décision du jury sera communiquée aux candidat-e-s par écrit après les délibérations.

Les candidat-e-s sélectionné-e-s seront invité-e-s à participer à une exposition collective au Centre d'Art Contemporain Genève qui aura lieu **du 4 octobre au 3 novembre 2024 (vernissage le jeudi 3 octobre à 18h)**.

Les deux lauréat-e-s des bourses seront finalement désigné-e-s après délibération du jury sur examen des oeuvres exposées. Les noms des lauréat-e-s seront annoncés lors du vernissage de l'exposition collective.

5. Dispositions finales

Les membres du jury ne sont pas tenus de justifier leurs préavis. La décision finale est sans appel et ne pourra être attaquée par aucun moyen de droit.

Sami Kanaan

Conseiller administratif de la Ville de Genève
Département de la culture et de la transition numérique